

Eclairage urbain



**Sécuriser, valoriser, signaler, réguler :
4 fonctions de l'éclairage public.**

L'éclairage et la signalisation lumineuse sont omniprésents en milieu urbain et péri-urbain.

Les installations réalisées font appel à des techniques spécifiques et répondent à des règles strictes de sécurité et de maintenance.

L'éclairage des voies a pour but d'améliorer les conditions de conduite de nuit et d'assurer la **sécurité** des piétons. Cet éclairage est étendu aux trottoirs, espaces verts, parcs de stationnement, afin de combattre le sentiment d'insécurité.



Les matériaux utilisés et les installations ont été améliorés, tant au plan des performances de consommation d'électricité, de qualité de l'éclairage que de la sécurité et de leur design. Ils répondent plus que jamais aux nécessités de maîtrise de la consommation d'électricité et de protection de l'environnement.

L'éclairage permet la **mise en valeur du patrimoine**.



Monuments, sites naturels ou espaces paysagers, mais également ouvrages de génie civil ou sites industriels sont ainsi mis en valeur.





Parallèlement aux fonctions d'éclairage et d'illumination, la **signalisation lumineuse** (feux tricolores, panneaux indicateurs lumineux...) est utilisée pour **réguler** le trafic routier et **informer** les automobilistes ou piétons.

Caméras et capteurs sont utilisés pour recueillir les informations relatives à la circulation, qui sont ensuite envoyées vers des postes de surveillance.

Les systèmes de panneaux à messages variables indiquent les incidents et les temps de parcours avec une remarquable précision. Ils contribuent, notamment, à informer les usagers sur les possibilités de délestage des itinéraires.

